urgent: le juge administratif face a la norme supreme

Par **nena**, le **18/12/2007** à **17:16**

bonjour a tous je dois rendre ce soir une dissertation ayant pour sujet le juge a dministratif face a la norme supreme.
J'ai bien cerné le sujet et les notions qui s'articule autour a savoir:
-le principe de legalité et les sources du droit administratif
-la constitution source de droit administratif
-extension des normes constituionnelles aux PGD et PFRLR
-probleme quant a l'application de la constitution theorie de la loi ecran
- apllication de la constitution en cas d'absence de lois …
Et bien sur les arrets qui vont avec (ste eky, liberte d'associations, sarran, dehaene, kone …)
La problematique portera sur l'application de la constitution par le juge administratif et les problemes qui en decoulent.
Mon principal reside donc dans le plan je n'arrive pas a organiser mes idées et a faire un plan coherent si vous avez des idées je vous ecoute je suis vraiment bloquée car j'ai bien saisi le contenu mais impossible de faire une dissertaion sans un plan !!! Merci d'avance

Par **sabine**, le **18/12/2007** à **17:19**

A première vue tu semble réellement cerner le sujet! Donc avec un petit effort tu devrais pouvoir trouver un plan wink: Image not found or type unknown Essaye encore un peu et montre nous ce que tu as trouvé. Si cela ne convient pas, on te le dira!) Image not found or type unknown

Par **nena**, le **18/12/2007** à **17:55**

En effet j'ai peut etre une idée :
I/ les normes constitutionnelles: source de droit administratif
a/la constitution norme supreme
b/extension progressive des normes constitutionnelles
II/ le respect et l'application des normes constitutionnelles par le juge administratif
a/la theorie de la loi ecran
b/l'application des normes en l'absence de loi

C'est plutot bon , pas terrible ou plutot proche ???
Si vous avez des correctifs a proposer n'hesité pas !!! Merci

Par **sabine**, le **18/12/2007** à **19:36**

Ton I me parait bon même si les titres peuvent être améliorés.

:oops:

Par contre j'avoue ne pas comprendre le II/ B Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **19/12/2007** à **09:47**

Le II B vise le contrôle des actes administratifs autres que ceux pris en l'application de la loi...je pense.

Par **sabine**, le **19/12/2007** à **10:51**

ok! Mais le titre me semble pas très clair dans ce cas! Il faudrait le reformuler pour que l'on sache vraiment de quoi on parle!

Par **larzaa**, le **19/12/2007** à **19:29**

[quote="x-ray":2lnqel84]Le II B vise le contrôle des actes administratifs autres que ceux pris en l'application de la loi...je pense.[/quote:2lnqel84]
Les décrets qui ne sont pas pris en application d'une loi je crois que c'était ça (si c'etait pour contraster avec la théorie de la loi ecran mais je pense que tu devrais inverser le a et le b)

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés